



## **FORMATION**



Mes Chers Confrères,

L'UJA de NANTERRE co-organise avec la FNUJA, la formation suivante **à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats des Hauts-de-Seine** sur le thème :

### **LA GARDE A VUE**

**Formation dispensée par Maître Pierre DEGOUL, Avocat au Barreau des HAUTS-DE-SEINE, Spécialiste en droit pénal**

**Le lundi 13 janvier 2020 de 17 heures à 20 heures**

Cette formation est ouverte à tous, dans la limite de 40 places, et est gratuite pour les membres de l'UJAN et des autres UJA (nous vous rappelons qu'il n'y a pas d'âge limite pour adhérer à l'UJAN).

Toute adhésion est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre quelle que soit la date d'adhésion. Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, le bulletin est à disposition sur le site ([www.ujananterre.fr](http://www.ujananterre.fr)).

Pour les participants non adhérents des UJA, une participation de 50 € est demandée.

Cette formation permet de valider 3 heures au titre de la formation continue.

Il vous sera délivré une attestation pour établir votre présence à la formation.

L'organisme dispensateur des formations est :

LA FEDERATION NATIONALE DES UNIONS DE JEUNES AVOCATS

N° d'agrément : 11 75 371 14 75

Ariane ORY-SAAL  
Présidente

---

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Monsieur et/ou Madame :

Toque n°

Adresse mail :

Adhérent UJA

oui

non

**Participera** le 13/01/2020 de 17 h à 20 h à la formation sur « La garde à vue »

**Joint à cet effet** un chèque à l'ordre de l'UJAN d'un montant de :.....euros (50 € par participant non adhérent à l'UJA).

A retourner à Madiha KHOUILI - Toque PN 153 ou par mail : [mk.avocat@yahoo.fr](mailto:mk.avocat@yahoo.fr)